



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

anciens combattants : budget

Question écrite n° 45919

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants en ce qui concerne les gels et annulations de crédits. En effet, le gel et l'annulation de crédits sur le budget des anciens combattants ont entraîné une remise en cause de la notion de soins gratuits. Cela s'est notamment traduit par le non-remboursement du forfait hôtelier de cures thermales pour les pensionnés de guerre. Aussi, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend rétablir ces crédits et donner un véritable contenu à la notion de soins gratuits.

Texte de la réponse

Les régulations budgétaires intervenues en 2003 ont effectivement entraîné des retards de paiement en matière de remboursement de prestations de soins médicaux gratuits, notamment pour ce qui concerne le règlement des créances reçues, à la fin de l'année 2003, de la part des professionnels de santé ou des pensionnés ayant fait l'avance des frais liés à ces soins. Toutefois, les services concernés ont commencé à mandater les créances en souffrance dès le début du mois de janvier 2004. Le ministre veillera à ce que la gestion 2004 ne connaisse pas la même situation. S'agissant du problème de la prise en charge des frais d'hébergement pour les cures thermales, celui-ci a été réglé en 2002. En effet, le ministre, qui avait tenu à se saisir de ce dossier dès sa prise de fonction, a signé avec le ministre en charge du budget, le 7 novembre 2002, un nouvel arrêté interministériel élevant la prise en charge des frais d'hébergement à cinq fois le taux de la sécurité sociale. Cet arrêté a été publié au Journal officiel du 10 novembre 2002. Le ministre se félicite de cette mesure qui, de surcroît, assoit désormais les droits des anciens combattants sur une base juridique incontestable, en leur assurant un accès privilégié à un mode de soins auquel ils sont très attachés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45919

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2004, page 6373

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7132